

2022-06-30-17 : Reprise en régie de l'ALSH de Bécon-les-Granits

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures trente, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence d'Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-
et-Loire

Arrondissement de
Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents : Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Hervé BLANCHAIS, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLEMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Véronique LANGLAIS, Maryline LEZE, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Brigitte OLIGNON, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Emmanuel CHARLES, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Étaient excusés : Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Isabelle CHARRAUD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Marc-Antoine DRIANCOURT, Rachel SANTENAC, Michel THEPAUT, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Jean-Marc-COTTIER, Mireille POILANE, Benoit ERMINE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs : Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLEMOT, Christelle BURON donne pouvoir à Estelle DESNOES, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Michel THEPAUT donne pouvoir à Maryline LEZE, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Membres en exercice :50
Membres présents :34
Pouvoirs :13
Quorum :17
Votants :47
Votes pour :47
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/06/2022
Date de publication sur le site internet de la collectivité : 25/07/2022

Secrétaire de séance : Valérie AVENEL

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20220630-2022-06-30-17-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 juin 2022 ;

VU l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines en date du 14 juin 2022 ;

VU les plans d'action de la démarche RSO de la CCVHA n°22 « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » ;

VU l'axe 3 du projet de territoire de la CCVHA « Encourager et trier parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin ;

CONSIDERANT la proposition de reprise en régie de l'ALSH Vacances par la Commission Enfance, Jeunesse du 16 novembre 2021 afin d'harmoniser l'offre d'accueil sur la commune de Bécon-les-Granits ;

CONSIDERANT que la reprise en régie de l'ALSH Vacances permettra des avantages pour les enfants qui évolueront auprès d'une équipe d'animation commune aux temps périscolaires et extrascolaires, pour les familles avec un interlocuteur unique, un seul système d'inscription, un seul fonctionnement, un seul tarif et pour le personnel qui pourrait bénéficier de contrats plus conséquents pour la CCVHA et pour la commune ;

CONSIDERANT que la reprise en régie de l'ALSH Vacances entrainera la modification de la convention de prestation avec la Commune de Bécon-les-Granits ;

ENTENDU l'exposé de Brigitte OLIGNON, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité:

- Valide la reprise en régie par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou de l'accueil de loisirs de Bécon-les-Granits pendant les vacances scolaires ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Fait et délibéré en séance
le 30 juin 2022
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Accusé de réception en préfecture
049-200071888-20220630-2022-06-30-17-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

2 / 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier adressé, devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.